

Copie anonyme - n°anonymat : 658316



T1-00062
658316
Hist Géo G

Code épreuve : 265

Nombre de pages : 12

Session : 2024

Épreuve de : HGG

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

En septembre 2023, le président américain Joe Biden a annoncé la construction d'un nouveau mur le long de la « Barde », la frontière entre les États-Unis et le Mexique. Cette annonce, particulièrement critiquée par son électorat démocrate car elle va à l'encontre de ses anciennes promesses de campagne, s'inscrit dans un contexte de forte pression migratoire vers les États-Unis. La frontière est alors vue comme un moyen de défense contre l'accélération des flux migratoires. Mais paradoxalement, en parallèle de cette accentuation de la frontière physique, les États-Unis et le Mexique continuent de commercer via l'ACEUM, zone de libre-échange supplantant la quasi-disparition des frontières économiques illustrant ainsi le paradoxe entre multiplication des frontières et globalisation.

En dans « L'obsession des frontières » (2007), Michel Foucault définit la frontière comme une « discontinuité géographique à fonction de marquage réel, symbolique ou imaginaire ». La frontière peut donc être une interface restrictive de développement mutuel ou un lieu de rejet et de confrontation. Il existe donc une multitude de type de frontières dont nous pouvons dresser

une typologie, de la frontière ligue à la frontière zone en passant par la frontière coupure et la frontière continue. Depuis la chute de l'URSS en 1991, on assiste à une multiplication, c'est-à-dire une augmentation importante, du nombre de frontières dans le monde. En parallèle, le monde est entré dans une période de globalisation, que l'on assimile souvent à la dimension économique de la mondialisation économique. Jacques Adéle le définit comme « l'abolition de l'espace monde sous l'empire de la généralisation du capitalisme et du démantèlement des frontières physiques et tarifaires ». Globalisation et multiplication des frontières semblent donc être deux phénomènes contradictoires, qui relèvent donc d'un paradoxe. Néanmoins, par la mise en compétition et la hiérarchisation des territoires qu'elle implique, la globalisation semble faire de la frontière un moyen de protection face aux effets destructeurs de la globalisation. De plus, dans même que la globalisation a entraîné une disparition de la souveraineté totale, la frontière n'est-elle pas le meilleur moyen pour un État de conserver une part de souveraineté ?

Ainsi, derrière des apparences paradoxales, n'y a-t-il pas une corrélation entre la disparition des frontières économiques et la multiplication des frontières physiques ?

Si globalisation et multiplication des frontières paraissent être deux concepts paradoxaux symboles du caractère ambigu de la mondialisation (I), leur simultanéité semble en

réalité plus naturelle qu'il n'y paraît (II),
ni bien qu'on semble se diriger vers une véritable
« barriérisation » du monde (III).

Alors que la chute de l'URSS
marque le début d'une multiplication des
frontières (I-a), la globalisation entraîne la
quasi-disparition des frontières économiques (I-b)
illustrant ainsi le caractère paradoxale de
la mondialisation (I-c).

Le 25 décembre 1991, Mikhaïl
Gorbatchev annonce la fin de l'URSS.
La disparition de l'empire soviétique provoque
alors sa division en une multitude d'États,
et donc mécaniquement la multiplication
du nombre de frontières ni bien que
l'Europe est aujourd'hui le "continent" qui
recense le plus grand nombre de « dyades »
(frontière entre 2 États). On assiste ainsi à la
naissance ou renaissance de pays comme la
Biélorussie, l'Ukraine ou le Kazakhstan. De
plus, la fin de la guerre des Balkans
entérinée lors des accords de Dayton
en 1995 mène à une "balkanisation" de l'Europe
et donc à une multiplication du nombre de
frontières. Ainsi, c'est pas moins de 30 000 km
de frontières qui sont apparues depuis la
fin de la guerre froide et l'instabilité politique
européenne dans les années 1990 en est la
principale responsable comme l'époque la documente
4. On assiste donc à une multiplication des
frontières politiques dans le monde depuis 1990.

Mais la fin de la guerre froide
amène aussi l'entrée définitive dans la
mondialisation contemporaine, entamée une

décennie auparavant par le passage de la division internationale du travail (DIT) à la division internationale du processus productif (DIPP), qui mène à la constitution de chaînes de valeurs globales (CVG) selon la théorie des « avantages comparatifs » de Daniel Ricardo. On assiste donc à une universalisation des principes de libre-échange, accélérée par le tournant néo-libéral des années 1980 théorisée par l'école de Chicago et Milton Friedman. Ainsi, l'entrée dans la mondialisation contemporaine entraîne un triple processus dans le champ économique : les 3 « D » de Henri Bourguind. En effet, la globalisation entraîne une dérégulation, une dérégulation et un décloisonnement de l'économie mondiale. La globalisation semble donc s'accompagner d'une disparition des frontières si bien qu'en 2005, Thomas Friedman dans « The World is Flat » évoquait un monde dorénavant plat, dénué de toutes entraves, et donc de toute frontière.

La globalisation et la multiplication des frontières semblent donc constituer deux processus paradoxaux, illustrant le caractère ambigu voir incluant de la mondialisation. Certes, la disparition des frontières économiques a pu s'accompagner de celle des frontières politiques, notamment dans le cas des zones d'intégration-régionales. Par exemple, la création de l'espace Schengen en 1985 s'accompagne de l'acte unique en 1986 pour mener à la création de l'Union Européenne (UE), espace fondé sur la disparition des frontières intérieures, qu'elles soient politiques ou économiques. Cependant,

Copie anonyme - n°anonymat : 658316

Emplacement QR Code	Code épreuve : 265	Nombre de pages : 12	Session : 2024
	Épreuve de : H66		
Consignes • Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer • Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir • Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite) • Numéroté chaque page (cadre en bas à droite) • Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre			
plusieurs pays de l'UE continuent de mettre en place des logiques de restriction d'accès et de contingentement. Par exemple, le Suède, longtemps connu pour être une véritable terre d'accueil (elle avait accueilli 163 000 migrants lors de la crise migratoire de 2015) a décidé en 2023 de rétablir le contrôle aux frontières. Ainsi, Heine de Haas n'hésite pas à qualifier de « démocraties ennemies » ces démocraties intégrées économiquement à la mondialisation mais qui souhaitent conserver des frontières fortes. Le phénomène ayant conduit à une multiplication des frontières depuis 1990 semble paradoxale de la globalisation qui s'est accélérée durant cette période. Pour autant si Michel Foucault se demande « à quoi servent-elles dans le monde actuel ? » dans le document 2, n'est-il pas possible de voir la multiplication des frontières comme le produit de la globalisation ? * * * La globalisation nécessite une certaine organisation du monde assurée par les frontières (II-a). De plus, la globalisation génère de l'exclusion			
			5/12

à toutes les échelles (II-b) et augmente la complexité (II-c), rendant naturel l'existence des frontières.

L'étude du cas des frontières maritimes permet d'appréhender la nécessité des frontières pour organiser la globalisation. En effet, cette dernière s'appuie essentiellement sur le commerce par voie maritime (qui représente 80% du commerce mondial). Longtemps, deux visions s'opposaient concernant la souveraineté sur les espaces maritimes : le « *mare clausum* » (s'appuyant sur la souveraineté des États) et le « *mare liberum* » (s'appuyant sur la liberté de navigation). En 1936, la convention de Montreux confie à la Turquie le contrôle des détroits du Bosphore et des Dardanelles et initie le processus de territorialisation des espaces maritimes. Mais face à la globalisation, l'établissement de frontières maritimes semble devenir une nécessité. En 1982, la conférence de Montego Bay permet de mise en place d'une territorialisation des espaces maritimes (voir schéma), illustrant ce que Michel Foucault nomme la « *westphalisation* des espaces maritimes » (la projection de la puissance des États sur ces derniers). Néanmoins, ces nouvelles frontières semblent finalement augmenter la complexité, Georges Labrecque relevant l'existence de près de 400 « *frontières chaudes* ». La mise en place de frontières semble nécessaire au bon fonctionnement de la globalisation.

La territorialisation des espaces maritimes et des nouvelles frontières?

Haute mer (4)	200 miles marins
Zone économique exclusive (3)	
	25 miles marins
Zone contiguë (2)	
	12,5 miles marins
eaux territoriales (1)	
	0
côtes d'un territoire	

(1) : souveraineté totale des Etats

(2) : droit de mener des opérations de police et d'exploiter les fonds marins

(3) : souveraineté exclusivement économique

(4) : droit international, pas de souveraineté des Etats

La globalisation est aussi un phénomène sélectif qui entraîne de l'exclusion à toutes les échelles. Il semble donc naturelle qu'elle s'accompagne d'une multiplication des frontières, qu'elles soient physiques ou fictives. En effet, la globalisation fait naître des frontières fictives liées à l'incapacité de certains à se déplacer autant qu'ils veulent. Elle fait émerger des populations gagnantes pour lesquelles les frontières sont faciles à franchir, et des populations perdantes pour lesquelles les frontières sont presque infranchissables.

Dans « The road to nowhere » (2017), Daniel Goodhart propose une distinction entre « les gens de n'importe où » dotés d'une culture mobile et animés d'une « culture de la mobilité » (Jean Vézal) et pour qui les frontières sont limitées et les « gens de quelque part » qui sont plus enracinés. Les frontières sont donc le produit de la globalisation.

Mais la globalisation est surtout un processus qui met en compétition les territoires, faisant des frontières des lieux d'expression de conflits. En effet, la montée en puissance de puissances révisionnistes renouant avec des attitudes neo-impériales contribue à remettre en cause la souveraineté des États par l'absence de reconnaissance de leur frontières. Depuis l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine en 2000, la Russie souhaite rétablir son influence sur son « étranger proche » (Evguen Primakov) et remet donc en cause la frontière d'anciens territoires de l'URSS comme l'a montré la guerre en Géorgie en 2008, l'invasion de la Crimée en 2014 et l'« opération militaire spéciale » lancée le 24 février 2022. La Chine souhaite aussi agrandir sa frontière en revendiquant les territoires marins délimités par la « ligne à 9 traits » (1947) qui en compte 10 depuis 2010 pour revendiquer Taïwan. Les tensions sont aussi multiples avec l'Inde concernant la région de l'Arunachal Pradesh, tandis que l'Inde et le Pakistan ne parviennent pas à régler leurs différends concernant leur frontières dans la région du Cachemire.

La multiplication des frontières est donc avant tout le produit de la globalisation.

Copie anonyme - n°anonymat : 658316

Emplacement QR Code	Code épreuve : 265	Nombre de pages : 12	Session : 2024
	Épreuve de : HGG		
	Consignes • Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer • Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir • Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite) • Numéroté chaque page (cadre en bas à droite) • Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre		
Mais dans un contexte de ralentissement de la mondialisation, on semble assister non pas à ce que Michel Foucault appelle un « retour des frontières » mais à une véritable « barriérisation » du monde. * * * La remise en cause de la globalisation semble transformer l'échelle des frontières (III-a), elle entraîne aussi le retour des frontières économicques (III-b), aboutissant à une « barriérisation » du monde (III-c). La mise en place de zones d'intégration régionales consécutives à la globalisation fait émerger une nouvelle échelle de frontières : les méta-frontières. Ces organisations mettent en place un effetnet plus ou moins marqué des frontières intérieures pour un renforcement des frontières extérieures. Par exemple, l'annonce en 2018 lors du sommet de Kigali de la création d'une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) avait une portée symbolique car elle abolissait, du moins pour les marchandises, les « frontières économicques » (Michel Foucault) issues de la colonisation. Mais ces 9/12			

ZIR souhaitent aussi plus ou moins renforcer leur frontières extérieures comme l'a montré la nouvelle externalisation de la frontière de l'UE le 17 mars 2024 avec la signature d'un « partenariat stratégique » avec l'Égypte, assurant un meilleur contrôle des frontières égyptiennes en échange de 7 milliards d'euro. On assiste donc à une redéfinition de l'échelle des frontières.

Mais les frontières sont aussi vues comme une défense face aux effets destructeurs de la globalisation. À ce titre, une analyse géo-économique sur la nouvelle politique protectionniste mise en place par Joe Biden permet d'appréhender le retour des frontières économiques. Depuis Janvier 2021, Joe Biden a en effet lancé les « Bidenomics », politique économique dont l'élément principal est le retour du protectionnisme. Alors que les « Reaganomics » lancés par Ronald Reagan dans les années 1980 avaient entraînés une dérégulation tous azimuts dans un contexte de globalisation, les « Bidenomics » prennent leur contrepoids par de nombreux plans protectionnistes : l'« American Rescue plan » (2 200 mds de dollars), l'« Infrastructure Investment and Jobs act » (550 mds de dollars) ou encore l'« Inflation Reduction Act » (IRA). Cette politique s'inscrit dans une logique de « découplage » économique avec la Chine, et donc d'un retour des frontières économiques.

Si bien que dans un contexte d'« effacement du monde » comme l'affirme Thomas Gomart, on semble assister à une « banérisation du monde ». La crise du covid-19 a mis en lumière ce processus par la fermeture des frontières à l'échelle mondiale. De plus, face à la multiplication des risques de tout genres, les logiques nationalistes semblent l'emporter sur la « mondialisation heureuse » d'Alain Mérieux ce qui participe à la « banérisation » du monde. Dans un contexte de bipolarisation croissante du monde, on risque donc d'assister à un déplacement des nœuds-frontières, car avec les frontières sont mouvantes. En particulier la « frontière » définie par John Frederick Turner comme la frontière séparant la « wilderness » de l'espace civilisé. Les frontières ne cessent de se multiplier dans les nouveaux espaces de conquêtes qui sont l'espace extra-atmosphérique et le cyber-espace qui font l'objet d'une territorialisation. L'heure semble donc à la banérisation du monde.

*

*

*

Ainsi, ce qui semblait tout à fait paradoxale paraît finalement plutôt logique. Par l'exclusion et la compétition qu'elle génère, la globalisation ne peut mener à terme qu'à la multiplication des frontières. Si bien qu'aujourd'hui, comme l'affirme Michel Foucault dans le document 2, « partant, on délimite l'espace, on l'équipe de canons et de patrouilles, on y patrouille, on le clôture ». Même les frontières économiques semblent de retour dans un contexte de ralentissement de la globalisation. Alors que les autocraties ne cessent de progresser et que Donald Trump est favori de la prochaine

élection présidentielle aux Etats-Unis, le mouvement de « karénisation » devrait s'intensifier. Finalement, seul le réchauffement climatique et la montée des eaux (eustatisme) qu'il implique semble à même de ralentir ce phénomène.